

Le 9 mai 2022 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne Cesses, maire.

La séance a été publique.

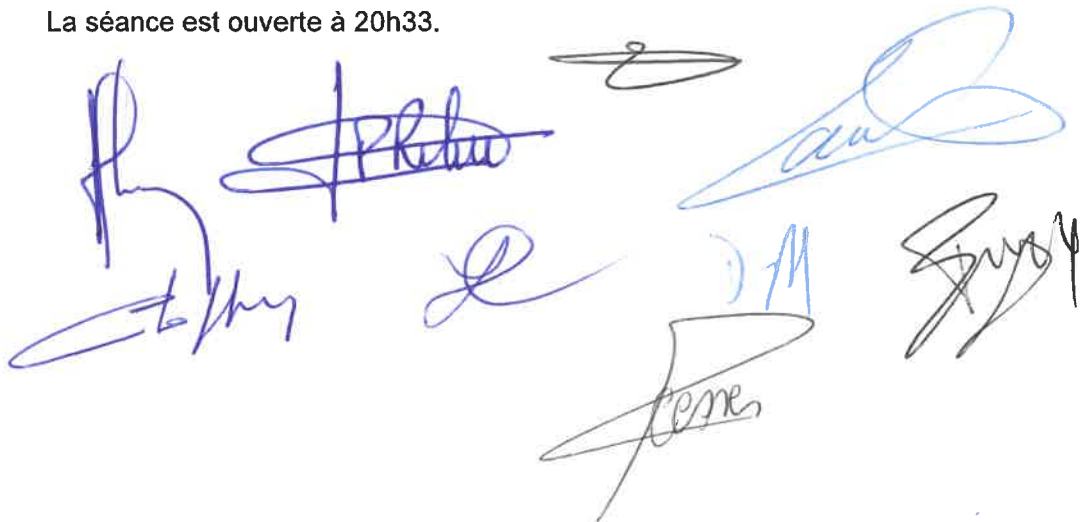
Présents :

- Mesdames : Evelyne Cesses, Marie-Josée Metche, Sandrine Durand, Chantal Jalabert, Céline Lannes
- Messieurs : David Parker, Jean-Marc Allieux, Jean-Paul Ribault, Rémy Boyer, Jean-Pierre Loup, Eric Lauth

Procurations :

- Madame Marie Solange De Perthuis a donné procuration à Madame Marie-Josée Metche
- Madame Laurence Holderle a donné procuration à Monsieur Jean-Paul Ribault
- Madame Lucie Gallois a donné procuration à Monsieur Jean-Marc Allieux
- Madame Corinne Laffon a donné procuration à Madame Evelyne Cesses

La séance est ouverte à 20h33.



Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil précédent	3
Désignation du secrétaire de séance	3
DÉLIBÉRATIONS	3
Décision modificative n°1 budget assainissement déséquilibre	3
Décision modificative n°1 budget communal retenue pénalité retard	3
Décision modificative n°2 budget communal prévision vente	4
Décision modificative n°3 budget communal Intérêt prêt relais	4
Décision modificative n°4 budget communal révision charges locatives	4
Adhérer au groupement de commande du SDHG pour l'achat d'électricité	5
Compléter de la délibération n°20220001D du 17 janvier 2022 relative à la mise en place des 1 607 heures	5
Répartition intercommunale des frais de fonctionnement de l'école pour 2021	6
Répartition intercommunale des frais du centre de loisirs pour 2021	6
Répartition du marché Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud pour 2021	6
Répartition des charges de fonctionnement de l'école de Vallesvilles 2021	7
VIE DE LA COMMUNE	8
Les actions pour 2022	8
Préparation des élections législatives	9
QUESTIONS DIVERSES	9



Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Parker est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

1. Décision modificative n°1 budget assainissement déséquilibre

Un déséquilibre de 1 € a été constaté par la trésorerie sur le budget assainissement. Cela concerne les amortissements. Il convient de prendre une délibération technique, sans incidence financière, afin de régler le problème.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

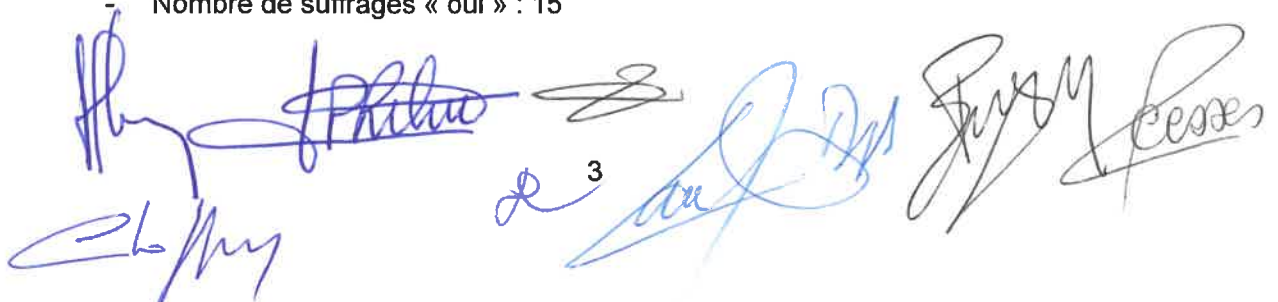
2. Décision modificative n°1 budget communal retenue pénalité retard

Une pénalité de 2 200 € a été retenue sur une des factures liée aux travaux du groupe scolaire. Il faut donc ouvrir et augmenter le compte 755 (Débits et pénalités perçus) en fonctionnement du montant de la pénalité.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15



Handwritten signatures in blue ink, including a circled number 3.

3. Décision modificative n°2 budget communal prévision vente

Pour le futur rachat des diverses parcelles par la cité jardins, la mairie a prévu au budget la somme de 9 105,99 € en fonctionnement recette au compte 775. Or, ce compte ne doit pas faire l'objet de prévision. Les futures ventes doivent être indiquées au chapitre 024. Il convient alors de prendre une délibération afin de basculer les 9 105,99 € du compte 775 vers le chapitre 024.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

4. Décision modificative n°3 budget communal Intérêt prêt relais

Il a été omis dans le budget prévisionnel les intérêts pour le prêt relais du groupe scolaire. Il faut en conséquence augmenter le compte 66111 Intérêts d'emprunts d'un montant de 522,22 €.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

5. Décision modificative n°4 budget communal révision charges locatives

Après une année de fonctionnement sur les loyers communaux, il s'avère que les charges locatives de l'appartement situé au 1 bis allée de la mairie ont été surévaluées. Il convient donc de rembourser le locataire. Une délibération doit être prise afin d'abonder le compte 673/67 d'un montant de 270,64 € (trop versés charges locatives 2021) pour rembourser le locataire.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing council members. A small number '4' is written in the center of the signatures. The signatures are arranged in a horizontal line across the bottom of the page.

- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

6. Adhérer au groupement de commande du SDHG pour l'achat d'électricité

La commune est adhérente au groupement de commande de vente d'électricité depuis 2017 pour les puissances supérieures à 36 KVA.

Ce groupement arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le conseil municipal doit délibérer pour accepter d'adhérer à ce nouveau groupement.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

7. Compléter de la délibération n°20220001D du 17 janvier 2022 relative à la mise en place des 1 607 heures

Le contrôle de légalité effectué par la préfecture nous impose de compléter la délibération n°20220001D du 17 janvier 2022 en ajoutant :

- Pour la journée de solidarité : "les modalités de réalisation par les agents à temps partiel et à temps non complet".
- Pour la suppression des jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire : "En vertu de l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée de temps de travail en deçà des 1607 heures doivent être supprimés".

Madame le Maire précise que la commune n'est pas concernée par ce dernier point. De plus et suite à une question, elle précise que la commune emploie 8 agents : 3 à temps complet et 5 à temps partiel.

Madame le Maire demande au Conseil de voter pour accepter ces deux ajouts :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 1
- Nombre de suffrages « oui » : 14

5

8. Répartition intercommunale des frais de fonctionnement de l'école pour 2021

Lors de la dernière réunion du RPI, les communes ont validé les différents calculs des frais de fonctionnement pour leurs écoles respectives. La somme est proratisée selon le nombre d'élèves.

Monsieur Parker fait remarquer une augmentation continue des frais par élève pour l'école du Bourg depuis 3 ans : 900 € en 2019, 974 € en 2020 et 1061 € en 2021. Madame le Maire explique ces augmentations : achat des granulés pour une année complète, nouvelles maintenances à payer, test de la qualité de l'air effectué (une fois tous les ans). Un conseiller fait remarquer que l'année prochaine, le coût sera plus important à cause de l'inflation.

Madame le Maire demande au Conseil de voter pour accepter cette répartition :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

9. Répartition intercommunale des frais du centre de loisirs pour 2021

Madame le Maire présente la répartition des frais du centre de loisirs. Le montant s'élève à 72 € par enfant.

Madame le Maire demande au Conseil de voter pour accepter cette répartition :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

10. Répartition du marché Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud pour 2021

Madame le Maire présente la répartition des frais du LEC Grand Sud.

Monsieur Parker demande s'il y a eu une augmentation des frais depuis la reprise du marché par l'intercommunalité. Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation suite à cette reprise.



6

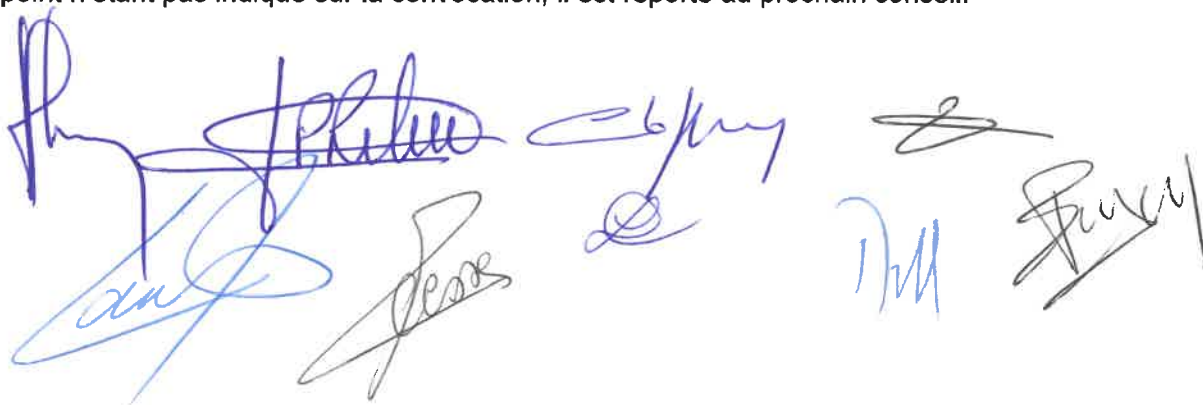
Madame le Maire demande au Conseil de voter pour accepter cette répartition :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

11. Répartition des charges de fonctionnement de l'école de Vallesvilles 2021

Ce point n'étant pas indiqué sur la convocation, il est reporté au prochain conseil.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains several overlapping signatures, with the name 'Philippe' clearly visible. The bottom row contains fewer signatures, including one that appears to be 'Jesse' and another that looks like 'Foucy'.

VIE DE LA COMMUNE

1. Les actions pour 2022

- Local pour le médecin : le dossier d'appel d'offre pour les travaux a été préparé et devrait être publié le 16 mai. Après un mois de délai, la commission d'appel d'offre (CAO) sera convoquée pour ouvrir les plis. L'architecte étudiera les offres sous 15 jours. Puis la CAO attribuera les 9 lots au plus tard le 01/07 : démolition, gros œuvre, menuiserie bois, plâtrerie, menuiserie intérieure, peinture, électricité, plomberie, sols souples et faïence. En attendant la fin des travaux, le médecin pourra utiliser le local de l'ostéopathe.
- Église du Bourg : deux propositions ont été reçues pour le changement de la noue et la réfection de la poutre, l'une d'une société ayant l'habitude de travailler sur les monuments historiques (devis détaillé) et une autre très légère. La mairie a demandé des devis à deux autres entreprises.
- Agrandissement du cimetière : la mairie a choisi de faire appel à un assistant pour l'aménagement du nouveau cimetière. Madame Jalabert propose la création d'un groupe de travail dédié à ce sujet (Madame Cesses, Madame Metche, Madame Jalabert et Monsieur Parker). De plus, il sera nécessaire de faire un travail sur la gestion des concessions en déshérence, sur la création d'un règlement intérieur et sur la réévaluation du prix.
- Projet de la plaine des sports : le groupe de travail a reçu jeudi le maître d'œuvre. Cette première réunion a permis de bien se comprendre et de faire le tour des terrains. Le maître d'œuvre a fait différentes propositions : organiser une réunion publique, créer un questionnaire qui serait distribué auprès des habitants en mai avec compilation des réponses en juin, créer un groupe de travail (équipe de la forêt, jardin, l'équipe éducative, le LEC...). Il est précisé qu'il faudra prévoir des relevés topologiques avant le début des travaux.
- Élagage : suppression d'un peuplier au Pré de la Fadaise et d'un arbre à côté d'en Boulou. Il faut finir de nettoyer les alentours de l'AVAT afin de faciliter l'installation de la citerne souple. Il est mentionné que le terrassement a été fait. Pour finir, les bordures sur les routes communales vont être coupées. Cette opération est gérée par l'intercommunalité. Par ailleurs, les gouttières du hangar n°2 vont être refaites.
- Projet de la Médiathèque : Madame le Maire présente une convention de délégation de service public (DSP) pour la médiathèque, une obligation imposée par le Département. Elle précise qu'elle rencontrera avec Monsieur Allieux l'association Rencontre demain à ce sujet. Elle demande aux conseillers s'ils ont des remarques. Madame Durand demande quelle forme aura cette délégation ? En effet, une DSP a un formalisme très particulier (concession, affermage ou régie intéressée) et ceci n'est pas explicité dans la convention. Madame le Maire va se renseigner. Monsieur Parker intervient en disant qu'une DSP n'est pas la forme juridique la plus adaptée pour une médiathèque associative dans un village tel que le nôtre. Madame le Maire propose de demander l'avis à l'ATD31. Monsieur Parker s'interroge sur le fond de la convention. En effet, l'objet de la délégation est très restreinte. Par exemple, l'association n'aura pas la possibilité de déplacer le mobilier sans autorisation. Madame le Maire relit à haut voix le paragraphe : "Tout apport supplémentaire de

8

mobilier et de matériel, toute modification de l'aménagement par l'Association doivent être approuvés par la Commune par le biais d'une annexe." Monsieur Parker a d'autres remarques et propose d'assister à la réunion du lendemain avec l'association. Madame le Maire préfère limiter la réunion à un groupe restreint et demande s'il est possible d'avoir les remarques par mail. Monsieur Parker indique que la présidente de l'association Rencontre a déjà toutes les remarques. Madame Lannes demande qui va gérer la médiathèque. Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas seulement de la présidente, mais d'un groupe de personnes de l'association. Madame Jalabert fait une comparaison avec la médiathèque de Loubens et son joli cadre.

- Révision du PLU : Monsieur Ribault explique qu'une étude est actuellement en cours sur les OAP ainsi qu'une proposition de règlement. Le prochain rendez-vous est prévu le 10/06 à 9h30.
- Embauche d'une nouvelle personne sur le poste d'accueil : Madame le Maire explique que la personne qui occupait ce poste a trouvé un travail à temps plein à Drémil Lafarge. Elle a reçu 8 candidats et une personne, ayant travaillé précédemment à la mairie de Verfeil, a été retenue. Cette personne a commencé aujourd'hui avec un premier contrat de 6 mois, reconductible 3 fois avant une possible titularisation.

2. Préparation des élections législatives

Monsieur Allioux affiche le tableau de répartition pour tenir le bureau de vote lors des deux tours des élections législatives. Les conseillers présents remplissent le document.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 juin.

La séance est levée à 21h56.

Le PV ne reflète pas la totalité des débats
je ne valide donc pas ce PV

J'aurais souhaité que le 9 PV reprenne le débat que nous
avons eu à propos de l'hyppobaton du PV du conseil précédent
et au cours duquel, vous avez été obligés de dispenser un
secrétaire, d'office, par Anne le Mari

